

RAPPORT ANNUEL 2016

**CONSEIL DE QUARTIER
DUBERGER-LES SAULES**

QUÉBEC, 12 avril 2017

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	5
1. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER-LES SAULES	6
1.1 La mission du conseil de quartier	6
1.2 La composition du conseil de quartier	6
1.3 Le territoire du conseil de quartier.....	7
1.4 La participation aux assemblées.....	8
2. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2016	8
2.1 Les consultations publiques	8
2.2 Les demandes d'opinion.....	8
2.3 Le pouvoir d'initiative	9
2.4 Le plan d'action 2016	10
2.5 Les réalisations du conseil de quartier de Duberger-Les Saules.....	11
2.5.1 Collaborer avec les acteurs du milieu.....	11
2.5.2 Mise en valeur du conseil de quartier.....	11
2.5.3 Circulation et transport.....	11
3. FINANCES	11
3.1 Les subventions	11
4. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS	12
Annexe 1 - Plan d'action 2015-2016	13
Annexe 2 – États financiers (non vérifiés) au 31 déc. 2016	15
Annexe 3 - Bilan des activités de consultation réalisées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2016	19

MOT DU PRÉSIDENT

Il me fait un plaisir de vous présenter le rapport annuel du conseil de quartier Duberger-Les Saules (CQDLS). Ce document dessine un portrait des prises de position et des activités dans lesquelles le CQDLS a été impliqué. Nous désirons que la population du quartier connaisse les dossiers que le CQDLS a abordés au cours de l'année 2016.

Je profite de ce mot pour remercier chacun des administrateurs bénévoles qui donnent au conseil l'énergie et le moteur nécessaire pour servir les citoyens de Duberger-Les Saules. M. Jean Daniel a une grande expérience de vie et il en profite pour la partager aux réunions. M. Michel Lessard est toujours à son affaire et la sécurité du territoire lui tient à cœur. Il n'hésite pas à agir afin que les choses avancent. M. Henri Desfossés se veut persistant dans le suivi des dossiers qui lui tient à cœur, ce qui est la marque d'une personne rigoureuse. Mme Nathalie Bélisle surveille avec vigilance l'état de nos finances. Avec ses nombreuses années à siéger au conseil, elle démontre son expérience en partageant son opinion. Je remercie également Mme Josée Dion pour son implication et la qualité de ses interventions.

J'ai apprécié me joindre cette année à cette équipe dynamique comme nouvel administrateur afin de donner mon opinion sur divers sujets qui touchent de près ou de loin à notre communauté.

Vous remarquerez que de nombreuses interventions du CQDLS ont porté sur les consultations publiques. Dans ce cadre, nous avons considéré notre rôle comme défenseur de l'intérêt des citoyens. Les préoccupations de nos citoyens ont été au cœur de nos interventions.

Finalement, je voudrais aussi remercier certains acteurs de la Ville de Québec pour leur soutien et leurs sages conseils, soit Mmes Dominique Tanguay et Natacha Jean, conseillères municipales, qui ont travaillé en étroite collaboration avec le CQDLS et, un autre acteur qui fut très précieux, M. Mario Demeule qui a su nous guider dans nos interventions sans orienter les débats. Merci Mario pour ton excellent travail.

Martin Blais
Président

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER-LES SAULES

Le conseil de quartier de Duberger–Les Saules constitue aujourd’hui l’un des trois conseils de quartier formant le territoire de l’arrondissement des Rivières. Les deux autres étant les conseils de quartier de Vanier et de Neufchâtel-Est-Lebourgneuf.

1.1 La mission du conseil de quartier

Le conseil de quartier Duberger–Les Saules est un organisme à but non lucratif, créé à la demande de la population et qui représente les citoyennes et citoyens du quartier. Il est inscrit au Registraire des entreprises du Québec sous le numéro 1146793147.

L’énoncé de mission des conseils de quartier est le suivant :

« Interlocuteur privilégié de la Ville, le conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d’exprimer leurs opinions et leurs besoins concernant leur quartier, notamment en ce qui a trait à l’aménagement du territoire, l’aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. »

1.2 La composition du conseil de quartier

Membres élus lors de l’assemblée générale annuelle du 13 avril 2016
(avec droit de vote) :

M. Martin Blais (président, mandat de deux ans)
Mme Nathalie Bélisle (trésorière, mandat de deux ans)
M. Michel Lessard (secrétaire, mandat de deux ans)
Mme Josée Dion (administratrice, mandat d’un an)

Membres élus poursuivant leur mandat après l’assemblée générale annuelle du 13 avril 2016 (avec droit de vote) :

M. Jean Daniel (vice-président, mandat d’un an)
M. Henri Desfossé (administrateur, mandat d’un an)

Membres nommés par cooptation (avec droit de vote) :
Aucune cooptation en 2016

Administrateurs ayant aussi occupé un siège en 2016 (avec droit de vote):

Mme Josée Dion (administratrice, cooptée le 9 décembre 2015)
M. Moustapha Faye (administrateur, coopté le 19 mai 2015)

Conseillères municipales (sans droit de vote) :

Mme Dominique Tanguay (conseillère municipale, district de Duberger–Les Saules)

Mme Natacha Jean (conseillère municipale, district de Vanier)

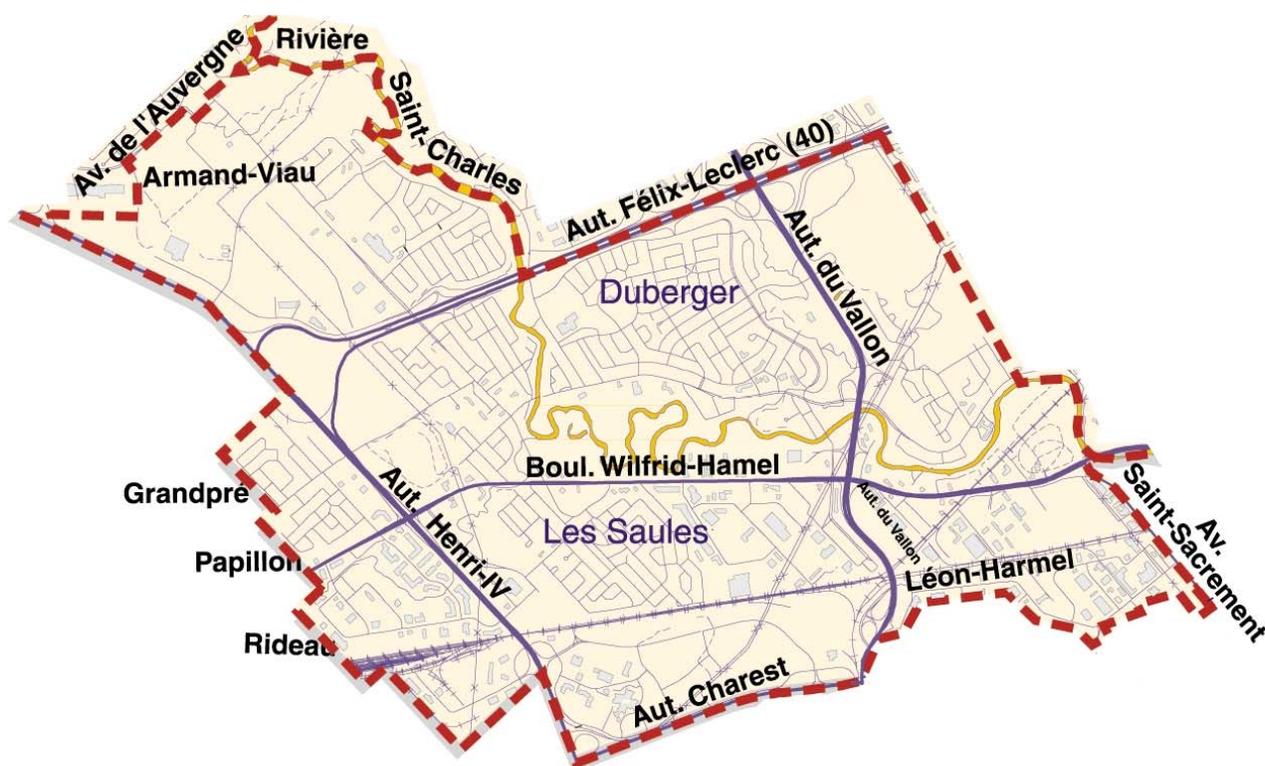
Personnes ressources :

M. Mario Demeule (conseiller en consultations publiques, Arrondissement des Rivières)

Mme Renée-Pier Bertrand (secrétaire de soutien)

1.3 Le territoire du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Duberger–Les Saules a juridiction sur le territoire identifié à la carte ci-dessous.



1.4 La participation aux assemblées

Le conseil de quartier doit tenir obligatoirement une assemblée générale annuelle. Son conseil d'administration tient au moins une assemblée par mois, sauf pour les périodes de congé (ex. : temps des Fêtes ou vacances estivales). Selon le besoin, le conseil d'administration peut également tenir des assemblées d'urgence ou des réunions de travail.

Les administrateurs du conseil de quartier de Duberger–Les Saules ont manifesté une assiduité aux assemblées. Le quorum a toujours été respecté, à l'exception de la rencontre du mois de novembre. En tout, 8 absences des administrateurs ont été comptées pour les séances de l'année 2016.

En 2016, les assemblées publiques du conseil de quartier Duberger–Les Saules ont accueilli un total de 123 personnes.

2. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2016

2.1 Les consultations publiques

Le rôle du conseil d'administration est de prendre connaissance du dossier et de ses enjeux, de s'assurer que l'information est claire et facile à comprendre, d'informer et de consulter la population, de convoquer les citoyennes et les citoyens touchés par le projet, de faire le débat avec les citoyennes et les citoyens afin de recueillir les questions, commentaires et propositions, de délibérer en tenant compte des commentaires du public et des enjeux du projet, d'émettre des recommandations à la Ville de Québec ou au conseil d'arrondissement des Rivières.

Durant l'année 2016, neuf (9) mandats d'assemblées publiques de consultation ont été soumis au conseil de quartier par les instances de la Ville.

2.2 Les demandes d'opinion

Pour une demande d'opinion, les principales étapes sont le mandat de consultation (provenant du conseil municipal ou du conseil d'arrondissement), l'information préliminaire documentée au conseil de quartier, la tenue d'une assemblée publique avec présentation du dossier par une personne ressource, puis la rédaction et la transmission d'un rapport de consultation.

Le conseil de quartier a également transmis son opinion pour les neuf (9) assemblées publiques de consultation qui ont eu lieu au cours des séances du conseil de quartier de l'année 2016.

Toutes ces résolutions recommandaient au conseil d'arrondissement des Rivières d'accepter les demandes de modification au règlement sur le zonage et l'urbanisme puisque nous avons statué sur le bien-fondé de ces demandes. Ces modifications semblaient avoir peu d'impact pour les citoyennes et citoyens du quartier.

2.3 Le pouvoir d'initiative

Le conseil de quartier peut initier ou appuyer des projets pour stimuler un développement intégré et viable du quartier. Les actions initiées par le conseil de quartier doivent répondre à une lacune ou à un problème identifié par la population du quartier. Ces actions visent avant tout l'amélioration de la qualité ou de l'offre de services municipaux dans le quartier et doivent s'inscrire le plus possible dans les champs de compétence municipale.

Ce pouvoir d'initiative favorise la concertation avec les différents groupes du milieu sur des enjeux spécifiques. Il implique une étroite collaboration entre les différents intervenants et la recherche de consensus. Il vise à favoriser le développement viable du quartier et non pas à se substituer à l'action des autres organismes ou services publics.

Pour ce faire, il peut organiser des activités, favoriser la concertation avec les organismes et la population du quartier, créer des groupes de travail, réaliser des études, soumettre une question ou un objet à la Ville de Québec, etc.

Projets que le CQDLS a initiés ou appuyés en 2016 :

- Proposition de réaménagement du parc Saint-Francois-Xavier à Duberger.
- Participation à la table de concertation de Duberger-Les Saules sur la défavorisation et la cohésion sociale.
- Rendre l'intersection des rues Careau et Marais plus sécuritaire étant donné les travaux d'un complexe domiciliaire,
- Étude et échange sur l'élaboration du réseau cyclable.
- Formation en urbanisme de la Ville de Québec – 16 mai 2016.
- Formation en éthique et déontologie en matière municipale.
- Formation en sécurité publique – plan familial d'urgence – 12 oct. 2016.
- Appui au mémoire (projet de la loi 109) des conseils de quartier de la Ville de Québec.
- Élaboration d'un dossier de signalisation pour une circulation sécuritaire face à l'école de la Mosaïque.
- Proposition d'aménager un bâtiment communautaire dans la zone du Buisson aux Saules.

2.4 Le plan d'action 2016

Pendant l'année 2016, nous avons fait des efforts afin d'assurer la sécurité routière, car nous avons observé un surplus de circulation sur les rues Létourneau, Careau et le boul. Central, là où il y a beaucoup de piétons qui empruntent cette portion.

Nous avons demandé une surveillance policière afin de vérifier la vitesse et les arrêts obligatoires; le résultat a été remarquable.

De plus, nous avons une inquiétude sur la sécurité autour de l'école de la Mosaïque, car les parents qui utilisent le service de garderie ne respectaient pas les règlements municipaux de stationnement. Dans cette portion de rue étroite, la circulation devient impossible ou dangereuse si un enfant traverse entre les voitures garées.

Nous avons demandé à la Ville de revoir les heures d'interdiction de stationnement afin de libérer les espaces nécessaires aux parents. Nous attendons toujours et espérons qu'il n'y ait pas d'incident malheureux afin de faire bouger les choses.

Toujours en matière de sécurité, un citoyen du boulevard de Monaco a porté à notre attention qu'il y avait un gros camion à benne qui se garait sur le dessus de la côte et obstruait la vue de ceux qui y circulaient, avec l'appui d'autres citoyens et d'une pétition, le propriétaire est venu pour défendre son point de vue lors d'une assemblée. Selon les dernières nouvelles, le propriétaire du camion semble avoir déménagé.

Aussi nous avons demandé à notre élu de concrétiser l'implantation d'une piscine extérieure au parc Saint-François-Xavier et pour le moment, le budget ne leur permet pas d'aller de l'avant avec cette demande. Toutefois, on nous a proposé des jeux d'eau et des jeux pour enfants ainsi qu'un réaménagement complet de ce site. Nous gardons en tête de prévoir un espace nécessaire afin d'y installer une piscine ultérieurement. On nous a informés aussi du démantèlement des installations au parc Duberger, car c'est une zone inondable. Nous avons alors demandé formellement de rapatrier une pièce (fusée) au parc Saint-François-Xavier, car elle fait partie d'un emblème de la première génération d'enfants lors de la création du parc Boudreau de l'époque en 1961.

De plus, la Ville de Québec a procédé à la réouverture de la bibliothèque Jean-Baptiste-Duberger, ce qui est une bonne chose pour les résidents.

La Ville a repris la gestion du centre communautaire Duberger, au 2341 rue de la Rivière-du-Berger. Par conséquent, le mode de gestion a été revu. Ce qui fait que certains organismes n'ont pu continuer leurs activités à cet endroit ou ont perdu l'exclusivité de la salle ou de la plage horaire d'utilisation. Ce changement a causé quelques maux de tête et de mécontentement, autant chez les usagers qu'au conseil de gestion qui gérait ce centre depuis plusieurs années.

2.5 Les réalisations du conseil de quartier de Duberger-Les Saules.

2.5.1 Collaborer avec les acteurs du milieu

- Effectuer un suivi de réflexion du stationnement au IGA Duberger à propos du stationnement qui était mal coordonné.
- Enlever l'ancien terrain de tennis au parc Duberger
- Inclure une piscine au parc Saint-François-Xavier dans le nouveau projet d'aménagement de la ville

2.5.2 Mise en valeur du conseil de quartier

Aucun point en 2016.

2.5.3 Circulation et transport

- Vérification de la vitesse et de la signalisation (arrêt obligatoire) sur la rue Careau.
- Permettre de dégager le camion problématique du boulevard de Monaco.

3. FINANCES

3.1 Les subventions

Le conseil de quartier est un organisme sans but lucratif. Il est donc autonome dans sa gestion financière et peut faire des demandes de subvention à différents organismes publics ou privés. En tant qu'interlocuteur privilégié de la Ville de Québec en matière de consultation publique à l'échelle du quartier, le conseil de quartier bénéficie d'un soutien financier pour son fonctionnement et pour l'exercice de son pouvoir d'initiative.

Budget de fonctionnement

La Ville de Québec peut, aux conditions qu'elle détermine, verser une subvention aux conseils de quartier pour les soutenir dans leur fonctionnement général (charte de la Ville de Québec). Chaque conseil de quartier reçoit une subvention au début de l'année financière pour son fonctionnement. Ces coûts comprennent les frais d'administration et les frais de représentation. En 2016, la subvention de fonctionnement représentait un montant global de 1 397,71 \$.

Budget pour les initiatives

En 2016, le conseil de quartier n'a pas présenté de demande de subvention à la Ville de Québec ni à l'Arrondissement des Rivières pour la réalisation de projet d'initiative.

Le conseil de quartier peut acheminer des demandes de subvention à d'autres organismes privés ou publics, obtenir des commandites, ou réaliser des activités d'autofinancement. En 2016, aucune autre source de revenus n'a été recueillie par le conseil de quartier.

4. CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

La Ville de Québec s'est dotée, par le biais des conseils de quartier, d'une structure démocratique qui permet de consulter les citoyennes et citoyens sur des projets qui les touchent directement dans leur milieu. C'est aussi un moyen pour les gens de réfléchir sur le type de quartier dans lequel ils désirent vivre.

Au cours de l'année 2016, de nombreux projets nous ont été soumis pour évaluation. La proximité du conseil de quartier avec les gens offre à ceux-ci un forum extraordinaire pour discuter des projets. De plus, la population a la possibilité de rencontrer les élus dans un cadre moins formel, ce qui facilite la discussion. Le conseil de quartier Duberger-Les Saules a toujours le souci de se rapprocher des gens et de faciliter les débats. Nous croyons que cette structure démocratique appartient à la population et celle-ci doit s'approprier ce lieu de débat afin d'améliorer la qualité de vie dans notre quartier. La participation de chacun devient ainsi essentielle pour nous tous.

Je voudrais remercier les administrateurs du conseil de quartier : Nathalie Bélisle, Josée Dion, Jean Daniel, Henri Desfossés et Michel Lessard pour leur implication et la générosité dont ils ont fait preuve tout au cours de l'année. Le conseil de quartier ne pourrait fonctionner sans l'apport de ceux-ci.

Nous espérons que les nouveaux administrateurs qui se joindront au conseil de quartier auront tout comme nous, à cœur le bien-être de nos concitoyens. Il ne faut jamais oublier que les administrateurs du conseil de quartier doivent en quelque sorte jouer le rôle de sage préoccupé par l'intérêt commun.

Plan d'action 2015-2016

Conseil de quartier Duberger-Les Saules

Le conseil de quartier Duberger-Les Saules (CQDLS) présente son plan d'action qui sera axé autour de 4 thèmes soit : Loisirs, sports et culture, sécurité et déneigement, environnement ainsi que pauvreté et cohésion sociale.

Autour de chacun de ces thèmes, nous avons élaboré des actions afin de rendre notre quartier plus attrayant.

1) LOISIRS, SPORTS ET CULTURE

- A) Un quartier qui offre des activités de loisirs et de sports se veut attractif et stimulant pour ses citoyens. Dans cette optique, nous désirons mettre l'accent sur l'aménagement d'une piscine parc Saint-François-Xavier. À cet effet, de nombreux citoyens nous ont sensibilisés à ce projet. Le conseil de quartier fera des efforts pour faire cheminer ce dossier.
- B) Le quartier compte de nombreux coureurs et marcheurs et nous travaillerons afin de faire aménager un parcours de jogging et de marche qui afficherait la distance et le niveau de difficulté.
- C) Parallèlement à ce parcours de jogging et de marche, un circuit historique pourrait voir le jour afin de faire découvrir aux gens quelques lieux qui ont marqué notre quartier.

2) SÉCURITÉ ET DÉNEIGEMENT

Depuis quelque temps, nous constatons un problème concernant la circulation dans le quartier. Ce problème se fait surtout sentir autour de la circulation près des écoles. La vitesse, parfois excessive, et le non-respect des consignes de stationnement dans le secteur des écoles viennent exacerber cette problématique.

Nous remarquons aussi des problèmes de sécurité reliés à la circulation entre les rues Careau et Marais. Ces artères méritent une attention particulière.

Nous allons également nous pencher sur le suivi à donner aux plaintes qui sont logées au conseil d'arrondissement. Nous voulons vérifier si le délai de réponse est approprié et si un effort est fait pour corriger une situation problématique.

Le déneigement est une problématique qui mérite notre attention. À cet effet nous voulons regarder si nos rues sont déneigées de façon efficace dans des délais respectables.

3) ENVIRONNEMENT

Le conseil de quartier désire se pencher sur des moyens à prendre pour améliorer notre environnement, par exemple : opération de nettoyage de la rivière Saint-Charles et sensibilisation des citoyens à des mesures environnementales.

4) DÉFAVORISATION ET COHÉSION SOCIALE

Nous accueillons chaque année de nombreux citoyens venant d'ailleurs. Nous désirons nous pencher sur l'intégration de ceux-ci dans notre quartier. Les ressources disponibles pour ces gens sont-elles appropriées ?

5) VISIBILITÉ

Mettre en valeur les actions du conseil de quartier.

LE CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER–LES SAULES

ÉTATS FINANCIERS (non vérifiés)

AU 31 DÉCEMBRE 2016

LE CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER–LES SAULES

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		38
Encaisse	491	
2 ^e subvention pour le fonctionnement (ajustement décembre 2015)		570
	<u> </u>	<u> </u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	---	--
	<u> </u>	<u> </u>
Actif net (déficit)		
Non affecté	491	<u>608</u>
	<u> </u>	<u> </u>
	<u>491</u>	<u>608</u>

Au nom du conseil de quartier de Duberger–Les Saules :

LE CONSEIL DE QUARTIER DE DUBERGER–LES SAULES

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	2016	2015
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec		
Fonctionnement	1397	1625
Charges		
Fonctionnement	1514	1461
Excédent des produits par rapport aux charges	(117)	164
Actif net non affecté au début de l'exercice	608	444
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	491	<u>608</u>

**Bilan des activités de consultation réalisées
entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016**

Conseil de quartier Duberger-Les Saules
Bilan des activités de janvier à décembre 2016
Assemblées publiques de consultation

Sujet	Titre	Recommandation/action	Décision/résultat
Projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.A.2V.Q. 164. 2016-03-09	Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22206Mb. Réf. : Projet résidentiel Masson-Abril	Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22206Mb.	Processus abandonné.
Projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.A.2V.Q. 165. 2016-03-09	Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22002Cc, 22005lp et 22013lp. Réf. : Garage municipal et caserne de pompier	Accepter la modification du Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22002Cc, 22005lp et 22013lp et tenir compte des commentaires des résidents de la rue Siméon-Drolet dans l'analyse de ce projet.	Décision semblable à la recommandation du conseil de quartier. Afin de minimiser les impacts : <ul style="list-style-type: none"> • L'aménagement d'une zone tampon est prévu; • Les camions accèdent au site à partir de la rue Armand-Viau Nord; • Le concept d'implantation des bâtiments vise à limiter les impacts aux résidences voisines.

Conseil de quartier Duberger-Les Saules
Bilan des activités de janvier à décembre 2016
Assemblées publiques de consultation (suite)

Sujet	Titre	Recommandation/action	Décision/résultat
<p>Projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.A.2V.Q. 169.</p> <p>2016-05-11</p>	<p>Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22511lp et 22608lp.</p> <p>Réf. : Soprema - Canam</p>	<p>Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, relativement aux zones 22511lp et 22608lp et s'assurer que le requérant du projet, Soprema, rencontre les résidants des rues Lachance et Normandin avant le 15 juin 2016 afin de les consulter sur les mesures de mitigation à mettre en place (aménagement de haies, clôtures ...).</p>	<p>Décision semblable à la recommandation du conseil de quartier. (Une rencontre avec les résidants du secteur voisin a eu lieu le 23 juin 2016. Les plans des aménagements prévus ont été présentés aux citoyens.)</p>
<p>Projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.A.2V.Q. 174.</p> <p>2016-06-01</p>	<p>Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22223Cb.</p> <p>Réf. : Intersection des boulevards Masson et Wilfrid-Hamel</p>	<p>Accepter le projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22223Cb.</p>	<p>Décision semblable à la recommandation du conseil de quartier.</p>

Conseil de quartier Duberger-Les Saules
Bilan des activités de janvier à décembre 2016
Assemblées publiques de consultation (suite)

Sujet	Titre	Recommandation/action	Décision/résultat
Projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.A.2V.Q. 175. 2016-06-01	Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22108b et 22117Cc. Réf. : Rue Flaubert - Solugaz	Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, relativement aux zones 22108Cb et 22117Cc.	Décision semblable à la recommandation du conseil de quartier.
Projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.A.2V.Q. 179. 2016-09-14	Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 1 944 319 du cadastre du Québec. Réf. : École du Domaine – roulottes temporaires	Accepter la modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, relativement à une utilisation temporaire sur le lot 1 944 319 du cadastre du Québec.	Décision semblable à la recommandation du conseil de quartier.

Conseil de quartier Duberger-Les Saules
Bilan des activités de janvier à décembre 2016
Assemblées publiques de consultation (suite)

Sujet	Titre	Recommandation/action	Décision/résultat
Projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.A.2V.Q. 183. 2016-12-14	Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22613lp et 22615lp. Réf. : L'entreprise Robover	Accepter la modification du Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22613lp et 22615lp.	Décision semblable à la recommandation du conseil de quartier.
Projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.A.2V.Q. 187. 2016-12-21	Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21141Ha, 21146Ha et 21148Ha. Réf. : Secteur, rue Coursol	Accepter la modification du Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21141Ha, 21146Ha et 21148Ha.	Décision semblable à la recommandation du conseil de quartier.

Conseil de quartier Duberger-Les Saules
Bilan des activités de janvier à décembre 2016
Demande d'opinion

Sujet	Titre	Recommandation/action	Décision/résultat
Projet de Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.A.2V.Q. 184. 2016-12-14	Modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 3 257 859 du cadastre du Québec. Réf. : Medicago – roulottes temporaires	Accepter la modification du Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 3 257 859 du cadastre du Québec.	Décision semblable à la recommandation du conseil de quartier.